



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4110

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 2

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4110**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 2**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2556 du 22 janvier 2018, la convention d'objectifs et de moyens avec le Musée des Confluences pour la période 2018-2020.

Cette convention définit les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée notamment en ce qui concerne :

- les contributions du musée à la stratégie de développement de la Métropole à l'international dans le cadre de la démarche Only Lyon,
- les apports du musée à la déclaration de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020 et, dans ce cadre, aux actions éducatives en direction des collégiens de la Métropole mais aussi les liens à établir avec les médiathèques de la Métropole,
- les partenariats et les relations que pourra nouer le musée avec le secteur économique notamment en matière de mécénat.

La convention précise également le montant de participation financière accordée par la Métropole chaque année au musée. Afin d'établir ce montant, pour les années 2018, 2019 et 2020, les 2 parties avaient travaillé conjointement à l'élaboration d'une prospective budgétaire.

Ainsi, la participation de la Métropole au budget du Musée des Confluences avait été définie à hauteur de 13,9 M€ pour 2018 et à 14,4 M€ en 2019 et 2020.

Un bilan intermédiaire de la convention a été effectué au début de l'année 2019 et traduit dans un avenant n° 1 approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3605 du 8 juillet 2019 et par le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) le 14 juin 2019.

L'avenant n° 1 a modifié la convention à 2 titres :

- la participation versée en 2019 a intégré un volet spécifique pour les investissements du musée d'un montant de 500 000 €, en déduction de la participation prévue pour cet exercice-là. Ainsi, le montant versé au titre de la participation en fonctionnement s'est élevé à 13,9 M€,
- les indicateurs de suivi du musée ont été mis à jour et réduits au nombre de 10 : 7 concernent les publics accueillis et la fréquentation du musée et 3 sont issus des données financières.

Ces indicateurs permettront l'évaluation de la convention à son échéance et la préparation de la prochaine convention, à partir de 2021.

Lors de sa préparation budgétaire pour l'exercice 2020, le Musée des Confluences a été informé que la parcelle sur laquelle est exploité son parking ne serait pas reprise par la société publique locale (SPL) Confluence. Cette information permet au musée de pouvoir comptabiliser dans son budget à venir l'intégralité de la recette commerciale tirée du parking, soit 340 000 €, au lieu de 190 000 € initialement estimés.

Aux termes des discussions avec la Métropole, il a été décidé de mettre à jour le montant de participation versée en 2020. La participation de la Métropole s'élèvera donc à 14,25 M€ contre 14,4 M€ initialement prévus dans la convention.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette mise à jour de la participation de la Métropole pour 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 à signer avec le Musée des Confluences.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.